Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical n° **2016 - 29**

Séance du **10 JUIN 2016**

Objet : **POURSUITE DE LA DESSERTE EN GAZ DU BOURG DE SAINT-PIERRE-EN-VAL**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	46
	votes pour :	46
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille seize, le 10 juin à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 21 avril 2016, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Pascal LECOURT, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Jérôme GRISEL, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Hubert LEPLICHER, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Henri WATTIEZ et M. Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2016 - 29 :

OBJET : POURSUITE DE LA DESSERTE EN GAZ DU BOURG DE SAINT-PIERRE-EN-VAL

VU :

- le contrat de DSP du Gaz en réseau du 22 août 2012 passé avec Antargaz,
- la délibération n° 2013-34 du 28 juin 2013 autorisant la poursuite en gaz propane des centre-bourgs d'Anneville-sur-Scie, Longueville-sur-Scie et Saint-Pierre-en-Val,
- la convention financière du 2 septembre 2013 passée avec Antargaz pour la distribution de gaz sur la commune de Saint-Pierre-en-Val,

CONSIDERANT :

- Monsieur le Président indique qu'une extension du réseau gaz ne peut être établie au centre bourg de Saint-Pierre-en-Val faute de rentabilité immédiate.
- La commune nous a sollicités pour étudier les possibilités de la réalisation d'une extension du réseau public de gaz.
- L'opération de raccordement est décrite comme suit :
  - alimentation de 5 clients particuliers la première année, au maximum,
  - rue du Fresne 2ème et 3ème parties,
  - extension du réseau de 1 150 mètres en polyéthylène de diamètre 63,
  - travaux en tranchée commune avec un effacement.
- Le concessionnaire a estimé le montant de l'investissement nécessaire à l'opération de raccordement et a réalisé un calcul, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008 fixant le taux de référence pour la rentabilité des opérations de desserte gazière, sur une durée de 30 ans.
- Le résultat, pour l'opération visée à l'article 2, est égal à – 0,5.

PROPOSITION :

- Pour réaliser cette opération non rentable, l'autorité concédante doit donc s'engager à verser la somme de 78 000 euros au concessionnaire,
- Monsieur le Président indique que cet investissement sera partiellement couvert par la redevance que prodigue chaque contrat, évaluée à 1 000 €/an si le bourg est desservi, soit une durée de retour sur investissement de soixante-dix ans environ.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE de poursuivre la desserte en gaz naturel du centre-bourg de Saint-Pierre-en-Val et de prendre en charge 78 000 € sur les recettes à venir de la redevance gaz, afin d'assurer la rentabilité du projet de Saint-Pierre-en-Val au titre du réseau de premier établissement,
- AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes avec l'opérateur Antargaz.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE de la Seine-Maritime

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER

21 JUIN 2016

PREFECTURE